

Silverwax 625

SECTION 1: IDENTIFICATION

| | |
|---------------------------------------|--|
| Identificateur du produit | Silverwax 625 |
| Autres moyens d'identification | IMPERMÉABILISANT |
| Famille du produit | Nettoyant |
| Usage recommandé | Imperméabilisant pour tous les types de toiles et tissus. |
| Fabricant | Laboratoire Hygienex Inc. 6400 Zéphirin-Paquet Québec, Québec, G2C-0M3 (418) 522-2332 www.hygienex.com |
| Numéro de téléphone d'urgence | CANUTEC, (613) 996-6666 |
| Numéro de la FDS | 625 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2; Danger par aspiration - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H226 Liquide et vapeur inflammables.

H315 + H320 Provoque une irritation de la peau et des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Identificateur du produit : Silverwax 625 - Ver. 1

FDS No. : 625

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 06

Intervention :

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.
P331 Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Stockage :

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | Numéro de CAS | % | Autres identificateurs | Autres noms |
|--|---------------|--------|------------------------|-------------|
| Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy | 64742-48-9 | 80-100 | Sans Objet | Sans Objet |
| Solvant naphtha (petroleum), medium aliph. | 64742-88-7 | 1-5 | Sans Objet | Sans Objet |

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin de prévenir un incendie (p. ex. enlever les sources d'inflammation). Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de la mousse extinctrice ou un autre agent extincteur convenable. Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques) pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Identificateur du produit : Silverwax 625 - Ver. 1

FDS No. : 625

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 06

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Utiliser de l'eau pulvérisée afin d'éloigner les déversements des sources d'inflammation. NE PAS épandre d'eau directement sur le déversement. Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. NE PAS utiliser des matières combustibles comme la sciure. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse approprié afin de réduire le dégagement de vapeur. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Rincer la zone du déversement.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. En cas de déversement ou de fuite, porter immédiatement un appareil respiratoire de situation d'urgence et quitter les lieux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter tout chauffage qui augmentera la quantité de vapeurs. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Ne pas utiliser à de hautes températures sans évaluation complète de la sécurité. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, à température contrôlée, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Porter un vêtement de protection contre les produits chimiques et un appareil de protection respiratoire.

Protection des voies respiratoires

Identificateur du produit : Silverwax 625 - Ver. 1

FDS No. : 625

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 03 de 06

Porter un respirateur à filtre de particules approuvé NIOSH muni d'un filtre N95, R95 ou P95.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|-----------------------------------|--|
| Apparence | Incolore claire. |
| Odeur | De naphthaline (Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy) |
| Point d'éclair | ~ 60 °C (en vase clos) (calculé) |
| Densité relative (eau = 1) | 0.7511 |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau |
| Autres informations | |
| État physique | Liquide |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation. Peut causer un incendie s'il est chauffé. Oxydant fort. Peut intensifier un incendie.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Conditions à éviter

Chaleur. Hautes températures. Lumière du soleil.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

| Nom chimique | CL50 | DL50 (orale) | DL50 (cutanée) |
|---|---|--------------------|----------------------|
| Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy | > 2500 mg/m ³ (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur) | > 5000 mg/kg (rat) | > 5000 mg/kg (lapin) |

Oral ATEmix = 2068.59 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 1929.26 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une grave affection oculaire selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être toxique par inhalation.

Absorption par la peau

Aucun renseignement trouvé.

Ingestion

Aucun renseignement trouvé.

Cancérogénicité

Identificateur du produit : Silverwax 625 - Ver. 1

FDS No. : 625

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 04 de 06

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation | Numéro ONU | Désignation officielle de transport | Classe(s) de danger relative(s) au transport | Groupe d'emballage |
|----------------|------------|--|--|--------------------|
| TMD au Canada | UN1268 | LIQUIDE INFLAMMABLE (PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S) | 3 | III |

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canadian ingredient disclosure list (Level 0.1%):

None of the components is superior to 0.1%

Canadian ingredient disclosure list (Level 1%):

See section 3.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 16 mai, 2018

Signification des CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

abréviations LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Références <https://echa.europa.eu/fr/>

<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.

Security data sheets of the suppliers.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d'utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.

Identificateur du produit : Silverwax 625 - Ver. 1

FDS No. : 625

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

Page 05 de 06

Identificateur du produit : Silverwax 625 - Ver. 1

Date de préparation : le 16 mai, 2018

Date de la plus récente
version révisée :

FDS No. : 625

Page 06 de 06